

DQ-44 – C52

Date : 15 janvier 2007



QUESTION

Serait-il possible de fournir à la commission la carte présentée à la page 2 de votre Politique de compensation à l'égard des propriétaires de résidences voisines du site du terminal méthanier en y identifiant un rayon illustrant la distance à 2.5 km des installations et en y incluant les éléments du milieu bâti (résidences, école...) à l'intérieur de ce rayon, le tout à une échelle comparable à la figure A-13 du PR5.2.1?

RÉPONSE

Voir la figure C52-1 ci-jointe.